



CMD 24-M27

Date : 2024-05-02

Dossier / file: 6.02.04

e-Doc PDF : 7277584

**Mise à jour du personnel de la  
CCSN**

**Update from CNSC Staff**

**Société d'énergie du Nouveau-  
Brunswick**

---

**New Brunswick Power Corporation**

---

**Mise à jour au sujet de la  
Société d'énergie du Nouveau-  
Brunswick – Accord de sécurité  
financière et d'accès de la CCSN**

**Update on New Brunswick Power  
Corporation – CNSC Financial  
Security and Access Agreement**

Réunion de la Commission

Commission Meeting

**Le 22 mai 2024**

**May 22, 2024**

## NOTE D'INFORMATION À L'INTENTION DE LA COMMISSION

### Société d'énergie du Nouveau-Brunswick – Accord de sécurité financière et d'accès de la CCSN

#### OBJECTIF

À la suite du renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance (PERP 17.00/2032) [1] de la centrale nucléaire de Point Lepreau appartenant à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB), et de l'acceptation de l'*accord de sécurité financière et d'accès de la CCSN* [2] modifié et mis à jour, le personnel de la CCSN fournit, à titre d'information, les instruments financiers révisés, conformément à la note de service au Greffe de la Commission [3].

#### CONTEXTE

Depuis le renouvellement du permis de la centrale nucléaire de Point Lepreau [1], des modifications ont été apportées aux trois instruments financiers qui constituent les fonds de la garantie financière associée au déclassement de l'installation. Les instruments financiers ont été traités par le ministre des Finances et le Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick avant d'être finalisés et présentés au personnel de la CCSN. Les mises à jour périodiques d'Énergie NB au personnel de la CCSN soulignaient que ces niveaux d'examen et d'approbation étaient requis avant la soumission des instruments financiers.

#### POINTS DE DISCUSSION

Le 20 juin 2022, le personnel de la CCSN a transmis au Greffe de la Commission une note de service [3] comportant un *accord de sécurité financière et d'accès de la CCSN* modifié et mis à jour préparé par Énergie NB aux fins de signature par la Commission. Les modifications étaient en grande partie de nature administrative et ne présentaient aucun risque pour la CCSN relativement à l'accès aux fonds de la garantie financière. Le personnel de la CCSN a également demandé à Énergie NB de vérifier les instruments financiers qui composent les fonds de la garantie financière, afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'accord modifié [4]. En réponse, Énergie NB a élaboré un plan de mesures correctives pour vérifier les instruments financiers, qui comprennent les suivants :

- Fonds de déclassement d'Énergie NB
- Fonds pour la gestion du combustible usé d'Énergie NB
- Fiducie d'Énergie NB pour la gestion du combustible usé établie conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*

La CCSN n'est pas signataire des trois ententes de financement susmentionnées.

Depuis la transmission du document [3], la Commission (par l'entremise de la présidente Velshi) a signé l'*accord de sécurité financière et d'accès de la CCSN* modifié et mis à jour dans le cadre du compte rendu de décision relatif au renouvellement du permis 2022 de la centrale nucléaire de Point Lepreau le 5 octobre 2022. Énergie NB a signé le document et a transmis au personnel de la CCSN une copie dûment signée de l'accord modifié le 2 décembre 2022 [2].

Comme l'indiquent les documents [3] et [4], Énergie NB était au départ engagée à vérifier ses instruments financiers d'ici le début de 2023. Le personnel de la CCSN a surveillé activement les progrès de cet engagement par la création d'une mesure dans la Banque d'information réglementaire (BIR).

Le 27 février 2023, Énergie NB a envoyé une lettre [5] faisant le point sur l'état des trois ententes de financement. Cette lettre indiquait qu'en raison des niveaux d'examens externes et d'approbations requis, Énergie NB prévoyait soumettre les instruments financiers mis à jour d'ici le 31 mai 2023.

Le 4 juillet 2023, le personnel de la CCSN a organisé une rencontre avec Énergie NB au cours de laquelle il a été déterminé que les trois instruments financiers devaient être mis à jour et soumis au personnel de la CCSN d'ici août 2023. Les ententes de financement n'ayant pas été reçues en août 2023, le personnel de la CCSN a envoyé une lettre à Énergie NB le 15 septembre 2023 [6] demandant une mise à jour de l'état d'avancement d'ici le 13 octobre 2023.

Énergie NB a fourni l'accord de fiducie pour les déchets de combustible nucléaire mis à jour dans une correspondance datée du 13 octobre 2023 [7]. Énergie NB a indiqué à cette occasion que les autres ententes de financement faisaient l'objet d'un examen final et d'une approbation par le ministre des Finances et le Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick.

Le 31 janvier 2024, Énergie NB a soumis au personnel de la CCSN les trois instruments financiers mis à jour [8] dans une correspondance officielle. Énergie NB a fait remarquer que les instruments révisés étaient conformes à l'accord modifié signé par la Commission le 5 octobre 2022. Cela a été vérifié dans le cadre d'examens effectués par le personnel de la CCSN [9]. Dans l'ensemble, le personnel de la CCSN considère que la mise à jour d'Énergie NB relativement à la garantie financière pour le déclassement est achevée.

## CONCLUSION

À la suite de l'acceptation par la Commission de l'*accord de sécurité financière et d'accès de la CCSN* modifié et mis à jour, et la présentation des instruments financiers, Énergie NB a terminé son plan de mesures correctives mentionné dans le document [3]. Cette communication met donc fin à l'engagement pris par le personnel de la CCSN dans la note de service du 20 juin 2022.

**Préparé par :** Won Chung, Agent du programme de la réglementation, DPRPL-DRCN

**Révisé par :** Heather Davis, Directrice par intérim, DPRPL

**Approuvé par :** Alexandre Viktorov, Directeur général, DRCN

**Date du document final :** 2 mai 2024

## Références

1. Document à l'intention des commissaires, compte rendu de décision – Demande de renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance d'Énergie NB pour la centrale nucléaire de Point Lepreau, 5 octobre 2022, e-Doc 6880531
2. Lettre et pièces jointes de B. Plummer à A. Bulkan, soumission de l'accord de sécurité financière et d'accès de la CCSN modifié et mis à jour, 2 décembre 2022, e-Doc 6936971
3. Note de service interne du personnel de la CCSN de A. Viktorov au Greffe de la Commission, Accord de sécurité financière et d'accès de la CCSN entre le Greffe de la Commission et Énergie NB, 20 juin 2022, e-Doc 6821292
4. Correspondance par courriel entre N. Reicker et A. Bulkan, EXT – commentaires concernant la vérification des instruments financiers, 31 mai 2022, e-Doc 6822863
5. Lettre de B. Plummer à L. Casterton, examen par Énergie NB des ententes de financement associées à leurs garanties financières pour le déclassement – Mesure de suivi 221210-21789, 27 février 2023, e-Doc 6984245
6. Lettre de L. Casterton à B. Plummer, permis d'exploitation d'un réacteur de puissance (PERP 17.00/2032) de la centrale de Point Lepreau, condition de permis G.5 – Garantie financière de déclassement – Mesure de suivi 221210-21789, 15 septembre 2023, e-Doc 7120995
7. Lettre de S. Bagshaw à L. Casterton, permis d'exploitation d'un réacteur de puissance (PERP 17.00/2032) de la centrale de Point Lepreau, condition de permis G.5 – Garantie financière de déclassement – Mesure de suivi 2212100-21789, 13 octobre 2023, e-Doc 7145515

8. Lettre et pièces jointes de S. Bagshaw à S. Karivelil, permis d'exploitation d'un réacteur de puissance (PERP 17.00/2032) de la centrale de Point Lepreau, condition de permis G.5 – Garantie financière de déclassement – Mesure de suivi 221210-21789, 31 janvier 2024, e-Doc 7214711
9. Note de service interne du personnel de la CCSN de G. Steedman à W. Chung, examen par la DDD des documents de garantie financière finalisés pour la centrale nucléaire de Point Lepreau d'Énergie NB, 25 avril 2024, e-Doc 7265665